

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°14/2022 du 14/12/22

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



Points notables d'actualité générale

- **UE, Monde – Un accord européen trouvé sur la déforestation importée.** Dans la nuit du 5 au 6 décembre, les institutions européennes (Parlement, Conseil et Commission européenne) ont trouvé un accord sur la proposition de règlement visant à lutter contre la déforestation importée. Le texte prévoit d'interdire l'importation d'huile de palme, de bétail, de soja, de café, de cacao, de bois et de caoutchouc, ainsi que de plusieurs de leurs produits dérivés (viande de bœuf, chocolat, papier imprimé...), s'ils sont issus de terres ayant été déboisées après le 31 décembre 2020. Les entreprises importatrices devront soumettre « une déclaration de diligence raisonnée » qui précisera la période et le lieu de production des matières premières ainsi que des informations « vérifiables » certifiant qu'elles n'ont pas contribué à la déforestation (images satellites notamment). Le niveau de contrôles imposés aux opérateurs sera fonction d'un système d'étalonnage qui attribuera aux pays tiers et aux pays de l'UE un niveau de risque lié à la déforestation et à la dégradation des forêts (faible, standard ou élevé). Une fois officiellement validée par les pays membres de l'UE et le Parlement européen, la nouvelle législation devrait entrer en vigueur dans les prochains mois. D'après les estimations, l'UE serait responsable d'environ 10% à 15% de la déforestation mondiale via sa consommation, se plaçant ainsi 2^{ème} au niveau mondial, derrière la Chine, selon l'ONG WWF.
- **Monde – COP27 : 14 groupes agroalimentaires s'engagent à éliminer la déforestation de leurs chaînes d'approvisionnement d'ici 2025.** Début novembre, à l'occasion de la COP27, 14 multinationales de l'agroalimentaire (parmi lesquelles les plus gros négociants mondiaux de céréales et d'oléagineux : Archer Daniels Midland, Bunge, Cargill et Louis Dreyfus, mais également le groupe chinois COFCO International et le groupe brésilien JBS), se sont dotées d'une feuille de route pour assurer l'éradication de la déforestation dans leurs chaînes d'approvisionnement mondiales. La feuille de route ciblera en priorité le soja, le bœuf et l'huile de palme.
- **Afrique – COP 27 : Création du fonds pour les pertes et dommages liés au changement climatique.** Les pourparlers sur le climat de la COP27 en Égypte se sont terminés par la décision de créer un fonds pour les pertes et dommages afin d'aider les pays pauvres à faire face aux effets du changement climatique. Selon les estimations, le réchauffement pourrait faire perdre jusqu'à 50 Mds USD par an d'ici 2050 aux nations africaines. Les conclusions de la COP 27 sont cependant restées vagues sur la provenance et le montant des fonds qui seront décaissés. Un comité de transition sera mis en place dans une convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, et fera des recommandations sur l'opérationnalisation des fonds lors de la COP28, qui aura lieu aux Émirats arabes unis en 2023. Le comité devrait se réunir pour la première fois avant la fin du mois de mars 2023.
- **Afrique – Nouvel engagement de 7 Mds USD par la Fondation Bill & Melinda Gates pour l'Afrique.** La Fondation Bill & Melinda Gates a annoncé consacrer une enveloppe de 7 Mds USD sur 4 ans à ses programmes africains, notamment au Burkina Faso, en Ethiopie, au Kenya, au Nigéria et en Afrique du Sud, dans les secteurs de la santé, de la sécurité alimentaire et de l'égalité de genre. Ce nouvel engagement

vient s'ajouter aux financements déjà annoncés en faveur d'organisations multilatérales telles que l'Alliance globale pour les vaccins - GAVI - (engagement d'1,6 Md USD entre 2020 et 2025) et le Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme (engagement de 760 MUSD entre 2020 et 2022). Sur l'année 2021, la fondation a affecté un total de 5,95 Mds USD à des projets en lien avec la santé (29 %) et l'agriculture (6 %). A titre de comparaison, les programmes ciblant les Etats-Unis représentent 11 % de l'enveloppe totale de la fondation en 2021.

- **Afrique – Première édition de l'Indice de l'Industrialisation en Afrique.** La Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Africaine (UA) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) ont lancé la première édition de l'Indice de l'Industrialisation en Afrique (IIA) qui vise à fournir une vue d'ensemble de l'évolution du développement industriel en Afrique entre 2010 et 2021 (52 pays sur 54 ont été notés). Le rapport 2022 sur l'IIA ([ici](#)) fait état de progrès en matière d'industrialisation sur le continent puisque 37 des 52 pays évalués ont amélioré leur note en 2021 par rapport à 2010. L'Afrique du Sud, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et l'Ile Maurice occupent les premières places du classement. Le Kenya se place 9^{ème}, devant l'Algérie, la Côte d'Ivoire et le Ghana, mais derrière le Sénégal et le Nigéria. Djibouti a lui enregistré la plus forte progression dans le classement par rapport à 2010 (33^{ème}/52 en 2021, + 17 places), suivi du Bénin (18^{ème}, + 14), du Mozambique (30^{ème}, + 7), du Sénégal (7^{ème}, + 7) et de l'Éthiopie (25^{ème}, + 6). La région Afrique de l'Est est créditée d'un score moyen de l'IIA, malgré un niveau élevé d'intégration régionale. Notons que malgré une hausse de la production industrielle en Afrique Subsaharienne, cette dernière ne suit pas le rythme de la croissance économique générale de la zone puisque la part de l'industrie manufacturière dans le PIB d'Afrique Subsaharienne est en légère baisse (10 % en 2021 contre 13 % en 2000). L'IIA prend en compte trois dimensions pour établir son classement : la performance du secteur manufacturier, les déterminants directs de la production manufacturière (capital et main-d'œuvre), ainsi que les déterminants indirects ou l'environnement propice, notamment la stabilité macroéconomique et la qualité des politiques et des institutions. Il ne permet néanmoins pas de distinguer ce qui relève de l'agro-industrie (alimentation, boissons) qui domine à présent le secteur manufacturier au Nigéria, au Rwanda, au Kenya et en Éthiopie, et enregistre également une forte croissance en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie, compensant la régression des autres industries manufacturières face à la forte concurrence des exportateurs asiatiques et se révélant un important générateur d'emplois.
- **Afrique de l'Est – Après une cinquième saison des pluies en déficit de précipitations, vers une 6^{ème} ?** L'Afrique de l'Est fait face à la plus importante sécheresse depuis 40 ans, alors que les précipitations de la saison des pluies qui se termine sont attendues bien en-deçà de la moyenne pour la 5^{ème} saison consécutive et qu'une sixième saison des pluies s'annonce en déficit pour le 1^{er} semestre 2023, entraînant d'importants déficits de revenus et de nourriture. Au Kenya, les précipitations cumulées en octobre ont été inférieures de 85 % à la moyenne sur 30 ans. Les pertes de production couplées à la hausse du prix des engrais et à l'inflation engendrent une insécurité alimentaire alarmante et des projections peu optimistes : on dénombre à l'heure actuelle 49,1 millions de personnes en IPC 3 ou plus sur la zone Afrique de l'Est. En Somalie, 6,7 millions de personnes connaîtront à priori une situation d'insécurité alimentaire aigüe IPC3+ pour la période octobre-décembre 2022, contre 4,3 millions en juillet-septembre. Au Kenya, ce chiffre s'élève à 4,4 millions en octobre-décembre 2022 contre 3,5 millions pour la précédente période juillet-septembre. Les comtés de Turkana, Marsabit, Isiolo et Mandera pourraient par ailleurs être placés en IPC4 (urgence) d'ici à la fin d'année. Les bailleurs se mobilisent mais les financements restent insuffisants : sur les 3,7 Mds USD requis pour endiguer les effets de la sécheresse au Kenya, en Éthiopie et en Somalie, 2,3 Mds ont été collectés, soit 62%. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a déclaré fin novembre qu'il avait besoin de 1,27 Mds USD pour répondre à la sécheresse au cours des six prochains mois, dont 472,6 MUSD au Kenya, tandis que la FAO a sollicité 219 MUSD pour la corne de l'Afrique.
- **Kenya – Les comtés touchés par la sécheresse affichent les taux de défaut de remboursement les plus élevés.** Les taux de défaut dans les quatre comtés du Nord du Kenya (Marsabit, Garissa, Samburu et Isiolo) variaient entre 47 % et 74 %, soit plus du double de la moyenne nationale de 24 %, selon une enquête en partie menée par la Banque centrale du Kenya (CBK). Les comtés du nord du Kenya ont été les plus touchés par la sécheresse au cours des deux dernières années, affectant fortement les ménages qui dépendent de l'élevage comme principale source de revenus. Les résultats de l'enquête réalisée auprès des ménages par la CBK et le Bureau national des statistiques du Kenya (KNBS) montrent que 50,9 % des répondants ayant

un crédit ont fait défaut sur les prêts mobiles l'année dernière. Les services bancaires mobiles et les prêts numériques sont émis sans garantie, ce qui les rend plus vulnérables au défaut de paiement des emprunteurs. Ils sont également souvent pris comme mesure d'urgence par des particuliers ou des entreprises à court de liquidités, d'où un risque de défaut plus élevé.

- **Kenya – Le Trésor kényan affirme que le pays n'a pas de marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts.** Fin novembre, la CBK a émis pour la première fois depuis 2020 une obligation à 6 ans, cherchant à lever 714,6 MUSD auprès d'investisseurs détenant des bons du Trésor (maturité inférieure à 2 ans). Cette opération de swap devrait permettre au gouvernement d'allonger l'échéance de remboursement de sa dette et de financer ses opérations dans un environnement budgétaire tendu. Le secrétaire du Cabinet du Trésor a déclaré que les marges de manœuvre du Trésor Kenyan avaient été réduites par la multiplicité des chocs économiques, notamment la sécheresse en cours, les effets de la pandémie de Covid-19 et la guerre russo-ukrainienne. Pour rappel, la dette publique du Kenya a atteint 69,4 % du PIB en octobre, avec un service de la dette élevé, notamment lié au remboursement du prêt SGR (Mombasa–Nairobi Standard Gauge Railway).
- **Kenya – Un cinquième prêt de la Banque Mondiale pour l'année fiscale FY2022/23.** Le Kenya est en négociation avec la Banque Mondiale (BM) pour obtenir un prêt concessionnel avant juin 2023, dont le montant s'élèverait à hauteur de 750 MUSD. Ce cinquième prêt au titre du cadre DPO (Development Policy Operation) de la BM a pour objectif d'appuyer une croissance plus soutenable, résiliente et inclusive. Le CS du Trésor, Prof Njuguna Ndung'u, estime que ce prêt permettrait de soutenir le développement du capital humain en tant que principal moteur de la croissance économique. Le nouveau prêt financerait la dette externe du pays pour l'année fiscale en cours avec une forte concessionnalité. Selon la Central Bank of Kenya (CBK), la part de l'endettement externe a légèrement augmenté sur la période, passant de 45,9 % début 2012 à 50,1 % en mars 2022. La BM, premier bailleur du Kenya, détient 27,5 % de la dette externe totale.
- **Ethiopie – Rétablissement progressif des services dans les régions touchées par le conflit.** Dans le cadre de l'application de l'accord de cessation des hostilités à Pretoria (2 novembre 2022), le gouvernement éthiopien affirme être en train de rétablir les services de base dans les zones touchées par le conflit (électricité, télécoms, services bancaires). Ainsi, des préparatifs sont en cours par le fournisseur national d'électricité (EEP) pour la remise en état de diverses lignes. Actuellement, 80 % des lignes endommagées auraient été réparées (soit 474 tours sur 260 km). De plus, les services de télécommunications dans la région du Tigré seraient à une phase précoce et très partielle de restauration. Les services auraient été entièrement rétablis dans la ville d'Alamata, selon *Ethio Telecom* avec une reprise partielle des services dans 6 autres villes de la région. Enfin, la Banque centrale (NBE) a ordonné à toutes les banques privées de reprendre leurs services bancaires dans les zones contrôlées par la Force de défense nationale éthiopienne (ENDF). Plusieurs banques commerciales possèderaient des centaines de succursales dans les zones touchées par le conflit, la banque publique, *Commercial Bank of Ethiopia* (CBE) en comptant plus de 300. Concernant les routes aériennes, Ethiopian Airlines a déclaré avoir finalisé les préparatifs pour reprendre les vols vers la région du Tigré.
- **Ouganda – Retour inégal vers la stabilité des prix dans le pays.** D'après le dernier rapport de l'*Ugandan Bureau of Statistics* (UBOS), l'inflation entame doucement un retour vers sa cible de moyen terme, fixée à 5,0 % par la *Bank of Uganda* (BoU). Pour la première fois en 2022, l'indice des prix à la consommation a en effet baissé de 0,1 point de pourcentage (10,6 %) entre novembre et octobre. Toutefois, l'UBOS a précisé que cette évolution favorable cache cependant d'importantes disparités géographiques ou selon le produit. Par exemple, les prix sont plus élevés à Gulu (inflation à 12,8 % en novembre) et Arua (13,2 %) que dans le reste du pays. Concernant les postes de consommation, si le prix de l'énergie et du carburant a baissé de 12,2 % en novembre par rapport à octobre, sous l'effet d'une chute du prix du pétrole (- 26,5 % en un mois), le prix des produits alimentaires de base comme la farine de maïs, le matooke, le sucre et les haricots, est resté élevé pendant cette période (+ 0,17 %).
- **Rwanda – Nouvelle signature d'un accord bilatéral de service aérien.** Le Rwanda et le Népal ont annoncé la signature d'un accord bilatéral de service aérien pour pouvoir opérer des vols entre les deux pays. Cette signature s'ajoute à une liste croissante de pays avec lesquels le Rwanda va pouvoir opérer des vols. Cette

stratégie s'inscrit dans la lignée de la construction du nouvel aéroport de Kigali, dit « futur hub africain de *Qatar Airways* » (qui détient 60 % du nouvel aéroport et 49 % de la compagnie nationale *RwandAir*). En avril 2022, le Rwanda annonçait disposer d'accords bilatéraux sur les services aériens avec 107 pays (49 en Afrique, 24 en Europe, 19 au Moyen-Orient et en Asie et 15 sur le continent américain).

- **Burundi – Le recensement général de la population, de l'habitat et de l'agriculture se déroulera en août et septembre 2023.** Le coût total des deux opérations (RGPH) et (RGAE) est estimé à environ 75 Mds BIF (36 MUSD). Selon le Comité national du Recensement général (CNOR), il s'agira du tout premier recensement numérique du Burundi. Cette opération statistique majeure, qui couple le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) au recensement général de l'agriculture et de l'élevage (RGAE) devrait permettre au gouvernement et ses partenaires d'améliorer la conception et le suivi des politiques de développement, grâce à une information statistique de meilleure qualité.
- **Burundi – L'inflation alimentaire pèse sur les écoles et les élèves.** Les internats burundais alertent sur les problèmes de restauration des élèves suite à la hausse des prix des denrées alimentaires. Les parents et les syndicalistes appellent l'Etat à revoir la subvention de 0,43 USD allouée par jour à chaque élève, jugée insuffisante. La situation risque de peser à long terme sur l'endettement des écoles et sur les performances des élèves, la mauvaise alimentation ayant un impact sur la concentration et le taux d'abandon. Pour rappel, suite à la guerre en Ukraine, l'inflation alimentaire a atteint 26,3 % en octobre, soit son plus haut niveau depuis 2017.
- **Soudan – Suspension des syndicats et fédérations professionnels.** Le chef du Conseil de souveraineté a suspendu le 29 novembre les activités de tous les syndicats et fédérations professionnelles y compris la *Sudanese Business Federation* (SBF), équivalent du Medef français, organisations qu'il avait lui-même nommé après le coup d'Etat du 25 octobre 2021. Certains observateurs estiment que le général Burhan a voulu ainsi mettre fin aux rumeurs qui estimaient que les comités directifs de ces organisations syndicales étaient des affidés de l'ancien régime. Un comité présidé par le régisseur général des organisations syndicales au ministère de la Justice a été chargé de nommer des comités intérimaires pour assurer la direction de ces syndicats et fédérations en attendant la tenue de leurs assemblées générales.
- **Soudan – Signature de l'accord-cadre entre les militaires et une partie de l'opposition civile.** Après le coup d'Etat d'octobre 2021 et après un long processus de facilitation, mené par les Nations Unies, l'Union Africaine (UA) et l'IGAD, une première étape a été franchie avec la signature de l'accord-cadre entre les militaires et une partie de l'opposition civile lundi 5 décembre. Cet accord prévoit une période transitoire de deux ans dirigés par un gouvernement civil et met fin à l'intervention des militaires dans la vie politique interdisant au même temps aux institutions militaires l'exercice de toute activité économique. Toutefois, le processus risque d'être long et difficile, avec des risques de dérapage étant données les nombreuses divisions internes qui opposent les différentes parties prenantes. De plus, tant que l'accord final ne sera pas signé, induisant une entente des différents signataires sur les points de division (justice transitionnelle, réforme des systèmes de sécurité, Accords de paix de Djouba, démantèlement des intérêts de l'ancien régime, Est du Soudan), la date de nomination du gouvernement reste incertaine.
- **Soudan, USA – Le Soudan absent du sommet Etats-Unis-Afrique.** Le Soudan fait partie avec le Mali, la Guinée et le Burkina Faso du groupe de pays n'ayant pas été invités à la tenue de sommet, qui se déroule du 13 au 15 décembre à Washington. L'administration américaine a justifié cette décision par le fait que l'adhésion de ces pays à l'Union Africaine (UA) avait été suspendue. Nonobstant des membres de la société civile de ces pays seraient associés virtuellement à ce sommet auquel ont été invités 49 chefs d'Etat africains et le chef de l'Union africaine et qui vise à renforcer les échanges commerciaux et d'investissement.
- **Soudan, Chine – Participation du Soudan au Sommet Chine-pays arabes.** Alors que le Soudan n'a pas été invité au sommet Etats-Unis/Afrique, il a participé au sommet arabo-chinois qui s'est achevé le 9 décembre à Ryad en Arabie Saoudite. Ce sommet visait le renforcement du partenariat économique entre la Chine et les pays arabes. En marge du sommet, une réunion a eu lieu entre les deux chefs d'Etat soudanais et chinois portant sur le renforcement de la coopération dans les domaines du pétrole, de l'agriculture, des mines et des infrastructures. Le traitement de la dette du Soudan envers la Chine a également été abordé. Dans le même temps, ces deux pays signaient à Khartoum le 9 décembre, une prolongation de 10 ans de l'accord de transfert de technologies agricoles signé en 2011, et qui était venu à échéance à la fin 2021. A cette

occasion, l'Ambassadeur chinois a annoncé que son pays s'était engagé à développer les chaînes de valeur dans les filières du coton et de l'arachide.

- **Somalie – La croissance somalienne s'élève à 2,9 % en 2021 malgré la sécheresse.** Le PIB de la Somalie a rebondi à 2,9 % en 2021, après une contraction de 0,3 % en 2020, malgré les nombreux chocs qui ont freiné la reprise économique : élections retardées, sécheresse, perturbations logistiques internationales et insécurité accrue. En 2022, la croissance retomberait à 1,9 %, en raison du ralentissement économique mondial, de la sécheresse et de la baisse des transferts de fonds. Malgré ce ralentissement conjoncturel, le dernier rapport de la *BM Somalia Economic Update* (SEU) d'octobre 2022 note que la Somalie sort peu à peu de la fragilité : la hausse de la consommation et des investissements, combinée à une croissance rapide des partenaires commerciaux de la Somalie, devraient porter la croissance du PIB à 3,6 % en 2023 et 3,7 % en 2024. Selon la Banque, la Somalie doit ainsi renforcer ses institutions afin de passer d'une dépendance à l'aide humanitaire à une approche développementale. En effet, dans un contexte d'espace budgétaire tendu, l'alignement du filet de sécurité humanitaire sur les systèmes nationaux est essentiel pour lutter contre la pauvreté chronique et renforcer la résilience.
- **Océan Indien, Afrique, La Réunion, Mayotte – 62 M€ de l'UE pour le financement d'actions de coopération dans le cadre du programme INTERREG Océan indien.** Le 8 décembre dernier, la séance plénière du Comité de suivi du programme INTERREG Océan Indien, présidée par la Présidente de la Région Réunion, a réuni notamment des représentants des gouvernements de Madagascar, des Seychelles, de Maurice, des Comores. Cette séance a permis de faire un point sur les actions engagées à hauteur de 79,5 M€ sur la programmation 2014-2020 et de présenter les grandes orientations de la prochaine programmation 2021-2027. Au total, 62 M€ de l'UE seront ainsi consacrés au développement des coopérations entre La Réunion, Mayotte et les pays tiers ayant exprimé leur souhait de participer au programme. Au-delà des 4 pays de l'Océan Indien (Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores), le Kenya et la Tanzanie, mais également le Mozambique, l'Inde, les Maldives, l'Australie et les Terres australes et antarctiques, pourront prendre part aux actions.
- **Madagascar – 500 000 enfants menacés de malnutrition dans le Sud de l'île.** Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 500 000 enfants de moins de 5 ans risquent de souffrir de malnutrition aigüe et 110 000 de malnutrition sévère due à la sécheresse dans le sud de Madagascar. L'UNICEF et ses partenaires multiplient les interventions d'urgence comme la livraison d'eau potable par camion. Plusieurs actions seront entreprises pour atténuer les effets du changement climatique dans cette région.
- **Maurice – Déclin de la population confirmé par le dernier recensement.** Selon les premiers chiffres du recensement décennal de 2022 mené par *Statistics Mauritius*, le pays compte 1 830 habitants de moins qu'en 2011 en raison d'une diminution de la population de l'île Maurice de 5 110 personnes, partiellement compensée par la croissance démographique de l'île autonome de Rodrigues (+ 3 220 personnes). La population totale s'établit ainsi à 1,24 million d'habitants. Bien que le taux de croissance négatif ne soit peu significatif, il s'agit des premières données qui confirmeraient un point de bascule qui s'expliquerait notamment par la baisse de la fertilité. Le phénomène s'accompagne d'un vieillissement de la population, avec un âge moyen qui glisse de 34 à 38 ans.
- **Comores – Les promesses de financement des partenaires techniques et financiers portées à 5,3 Mds € pour le Plan Comores Emergent.** La réunion de suivi de la Conférence des Partenaires au Développement (CPAD) s'est tenue à Moroni le 3 décembre, trois ans après une première réunion à Paris en décembre 2019. Elle a réuni les partenaires multilatéraux et bilatéraux qui soutiennent le Plan Comores Emergent (PCE), stratégie de développement national à l'horizon 2030. Les promesses de financement initialement annoncées à 3,95 Mds € en 2019, vont augmenter de 1,4 Mds €, portant le total des engagements à 5,3 Mds €. Elles visent à permettre au gouvernement d'atteindre ses objectifs de croissance suite aux perturbations résultant de la crise sanitaire et du contexte économique international. L'ambassadeur de France, Sylvain Riquier, y a rappelé les engagements du Plan de Développement France-Comores, où la contribution de la France s'élève à 150 M€ à travers les financements de l'AFD.

Actualités agricoles

- **Monde – Lancement d'un observatoire mondial sur le soutien à l'agriculture par la fondation FARM.** La fondation FARM a lancé début décembre son Observatoire ([ici](#)) qui a pour objectif de suivre et d'évaluer les politiques publiques agricoles dans 88 pays (44 pays à revenu élevé, 36 pays à revenu intermédiaire et 8 pays à faible revenu) qui constituent 90 % de la production agricole mondiale. L'Observatoire analyse trois indicateurs : dépenses publiques allouées à l'agriculture et l'alimentation, soutien des prix du marché et soutien total à l'agriculture et à l'alimentation, depuis 1986. L'Observatoire agrège différentes sources de données (OCDE, BID, FAO) et permet d'informer les acteurs qui établissent politiques publiques.
- **Afrique – L'Africa Enterprise Challenge Fund allouera une enveloppe de 20 MUSD pour soutenir 19 PME agroalimentaire en Afrique subsaharienne.** Fort d'une première phase du programme « Agribusiness in Africa Window - AAW », lancée en 2014 et réussie, l'Africa Enterprise Challenge Fund (AECF) devrait lancer une deuxième phase du programme (AAW 2) et allouer une enveloppe de 20 MUSD pour subventionner 19 PME agroalimentaires dans 11 pays africains (Kenya, Nigeria, Malawi, Mozambique, Sierra Leone, Sénégal, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, Ouganda, Burundi, RDC). Les interventions devraient se concentrer sur les chapînes de valeurs stratégiques pour renforcer la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne comme le maïs, les légumineuses, l'huile de palme, les patates douces, mais aussi la production animale, les fruits et les noix de cajou. Cette initiative devrait être cofinancée par la GAC (Affaires mondiales Canada) et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA). Fondée en 2008 à Nairobi, à l'initiative d'AGRA, l'AECF, est implantée désormais dans 4 pays (Kenya, Côte d'Ivoire, Tanzanie, Etats-Unis) et a levé 392 MUD de fonds depuis sa création pour soutenir des projets répartis dans 26 pays.
- **Kenya, Afrique de l'Est – Tenue d'un séminaire sur la reproduction animale organisé par CEVA et IMV.** En novembre dernier, les deux groupes leader en solutions de reproduction animale ont organisé le séminaire *ReproCownet*, dans le cadre de l'inauguration d'un nouveau centre d'insémination caprine par le KAGRC. L'évènement, qui s'est tenu sur deux jours, a permis de rassembler plus de 80 participants venus du Kenya, d'Éthiopie, de Tanzanie, d'Ouganda, du Rwanda, de Zambie et de RDC. En plus des entreprises, vétérinaires et agriculteurs, de nombreux représentants du secteur public étaient présents, notamment l'Ambassade de France et le Secrétaire Permanent (PS) en charge de l'élevage, Harry Kimtai. La première journée a été l'occasion pour le KAGRC et quelques entreprises (notamment CEVA, IMV, Mg2Mix) de présenter leurs activités : production de semences, diagnostic de gestation, génétique ou encore nutrition. Le lendemain, les parties prenantes ont pu visiter le nouveau centre d'insémination caprine du KAGRC.
- **Kenya – La Haute Cour du Kenya suspend les projets d'importation et de culture d'OGM.** La Haute Cour du Kenya a suspendu le 28 novembre le projet du gouvernement d'autoriser la production et l'importation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) en attendant que soit tranchée les actions en justice contre la levée de l'interdiction. Une nouvelle action, la deuxième à être intentée contre l'administration du président William Ruto sur le sujet, vient d'être déposée par la Kenyan Peasants League, une association représentant les petits agriculteurs. L'association affirme que la décision du 3 octobre, de lever l'interdiction des OGM au Kenya, n'a pas respecté les procédures légales, en plus d'affecter la productivité et la durabilité de l'agriculture kenyane. Selon la KPL, cette décision été prise précipitamment et sans considérer l'avis du public alors que « les produits OGM présentent un risque pour la santé ». Depuis la décision de lever le moratoire de 2012, le KALRO, organisme public de recherche agricole, a annoncé, le 18 octobre, la mise en culture de 500 000 acres de maïs hybride Bt-Tela pour 2023. Plus récemment, le gouvernement avait autorisé l'importation de 11 tonnes de semences de maïs OGM en provenance d'Afrique du Sud : cette décision pourrait donc être retardée voire annulée. Par ailleurs, mi-novembre, le Ministre du Commerce Moses Kuria avait suscité de vives réactions au sujet des OGM, en déclarant : « (...) parce qu'il y a tellement de choses qui concourent à vous tuer, il n'y a rien de mal à ajouter les OGM à cette liste ».
- **Ethiopie – Lancement d'un plan pour le développement de la production et l'exportation de viande rouge.** Le ministère de l'Agriculture a annoncé le lancement de la nouvelle « National Red Meat Strategy ». En phase avec le projet « Lemat Tirufat », campagne de développement de l'élevage et de la pêche sur 4 ans, cette stratégie vise à augmenter la production et l'exportation de viande rouge, améliorer les marchés de

la viande rouge et développer la productivité des industries de l'alimentation animale. Ce plan fait également suite au Livestock Masterplan 2015/2020 qui visait à augmenter la production de viande rouge (1,3 MT en 2015) de 52 % pour atteindre 1,9 MT en 2020. Le secteur est confronté à de nombreux défis dont une faible qualité de l'alimentation, un mauvais usage du potentiel génétique local et un faible recours aux services vétérinaires notamment. Pour rappel, l'Éthiopie possède le plus grand cheptel d'Afrique qui comprend environ 70 millions de bovins, 43 millions d'ovins, 53 millions de caprins, 8 millions de chameaux.

- **Rwanda – Un appel à projets de l'UE pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Rwanda.** La délégation de l'UE au Rwanda vient de lancer un appel à projets pour un montant total de 10 M€, financé par le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED). Les projets, d'un montant compris entre 500 000 € et 700 000 €, devront être portés par des autorités locales ou des organisations de la société civile et des acteurs privés présents au Rwanda, mais également en UE. Ils devront contribuer à promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la résilience des systèmes alimentaires au Rwanda. L'appel à projets est ouvert jusqu'au 10 janvier 2022 et accessible [ici](#).
- **Burundi – Un projet pour sécuriser l'accès au foncier des femmes.** Le Projet de Restauration et de Résilience du Paysage du Burundi (PRRPB) financé par la Banque Mondiale (BM) pour le Gouvernement du Burundi, dans sa sous composante concernant la certification foncière qui est mise en œuvre par le Groupement *IGN FI-GEOFIT-LADEC*, vise notamment à améliorer la situation des femmes par rapport à l'accès à la terre et à la sécurisation des droits fonciers des femmes. A l'occasion d'une mission de la BM qui s'est déroulée fin novembre, un point a été fait sur l'expérimentation visant à proposer d'inscrire les noms des deux conjoints sur la documentation foncière, et en particulier sur le certificat attestant des droits sur la parcelle remis aux propriétaires (traditionnellement, dans le cadre d'une culture patriarcale, la femme n'hérite pas de la terre, elle en est seulement usufruitière et son droit de jouissance dépend du bon vouloir des parents, des frères et parfois de sa belle-famille). Cette expérimentation s'avère être une réussite : plus de 70% des terres reconnues pendant la certification systématique sont ainsi enregistrées au nom de femmes, seules (quand elles sont célibataires ou divorcées) ou avec leurs conjoints en vue de la protection du patrimoine du ménage. Au-delà de la sécurisation du foncier, cette reconnaissance permet d'accéder à des crédits pour le financement de mini-projets (agricoles ou non) auprès des institutions financières.
- **Burundi – Le Pôle de compétitivité VALORIAL mobilise son réseau pour lutter contre la malnutrition infantile.** Dans le cadre du projet PAGRONUT, financé par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et mise en œuvre par l'Ambassade de France au Burundi, le pôle de compétitivité VALORIAL, basé à Rennes, s'est vu confié la mission d'accompagner des entreprises burundaises de l'agroalimentaire dans le développement de nouveaux produits visant à réduire la malnutrition des enfants en bas-âge. Pour se faire, le pôle de compétitivité a mobilisé ses experts en interne ainsi que les savoir-faire issus de son réseau de 5000 « innov'acteurs » : *ACT food Bretagne* et *Tecaliman* en tant que centres de ressources et de transfert de technologies, *CETA-The Land* pour des contenus de formation en sciences des aliments, ainsi que 3 entreprises agroalimentaires (*Olga, Néolait* et *SADAC-Cyranie*) pour du transfert de bonnes pratiques. Au final, ce sont 9 entreprises burundaises sélectionnées qui ont fait l'objet d'un audit de leur site néo-artisanal, et plus de 70 heures de formation qui ont été dispensées auprès de plus de 80 employés de ces entreprises. La montée en compétences de ces 9 entreprises s'est déjà traduite par la mise sur le marché et la distribution de près de 200 T de farines de bouillie enrichies et par la demande de certification pour 5 nouveaux produits.
- **Soudan – Don de 73,8 MUSD de la part de la Banque Africaine de développement pour doubler la production de blé.** L'objectif général du projet est de doubler en deux ans la production de blé afin d'atténuer l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur la sécurité alimentaire et d'aider le Soudan à atteindre l'autosuffisance en matière de production de blé à court/moyen terme et à devenir un exportateur majeur à long terme. Son objectif spécifique est d'augmenter la production, la productivité et la rentabilité de la production locale de blé en intensifiant et subventionnant la livraison aux petits exploitants agricoles, dans les zones cibles de tout le pays, de semences certifiées de variétés de blé résistantes au climat et d'engrais.

- **Soudan du Sud – Financement d'urgence de 113 MUSD par le FMI.** Début décembre, le Fonds Monétaire International (FMI) a déclaré qu'il verserait 112,7 MUSD au Soudan du Sud dans le cadre du Food Shock Window, un nouveau volet du Rapid Credit Facility (RCF) existant. Avec ce nouvel accord, qui devrait être approuvé dans les semaines à venir par le conseil d'administration du FMI, l'encours total des crédits alloués au pays par l'organisme s'élèvera à 322 MUSD. A court terme, ce nouveau financement d'urgence cible l'insécurité alimentaire, le renforcement des réserves en devises nationales ainsi que le soutien aux dépenses sociales. Le FMI a par ailleurs ajouté que les fonds soutiendront les efforts du gouvernement actuel vers leur objectif de stabilité macroéconomique et de soutenabilité de la dette à plus long terme.
- **Soudan du Sud – Effort des partenaires de développement pour renforcer la sécurité alimentaire.** Alors que le dernier rapport des Nations Unies (NU) publié dans le cadre du World Food Program (WFP) estimait à 65,0 % la part de la population sud-soudanaise en situation d'insécurité alimentaire, dont 3 millions d'individus au bord de la famine, l'ambassade de Norvège a annoncé avoir signé un nouvel accord avec la Food and Agriculture Organization (FAO) pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le pays. Cet accord, d'un montant de 9 MUSD, s'ajoute aux financements apportés par le FMI (113 MUSD), les NU (3,7 Mds USD ventilés sur trois ans) et la Banque Africaine de Développement (8,1 MUSD) depuis le mois d'octobre. Dans le même temps, les autorités locales de Juba ont appelé les commerçants à ne pas augmenter le prix des biens de première nécessité, en particulier des denrées alimentaires, à l'approche d'une période de fêtes où la forte demande exerce des pressions inflationnistes.
- **Maurice – Plusieurs mesures en faveur du soutien au secteur sucrier.** A l'occasion d'une réunion organisée par la *Mauritius Cane Industry Authority* (MCIA) et présidée par le Ministre de l'Agro-industrie et de la sécurité alimentaire, le 16 novembre dernier, les autorités mauriciennes ont présenté plusieurs mesures budgétaires en faveur du soutien au secteur sucrier, et notamment le plan de replantation de la canne (Cane Replantation Scheme), le paiement d'une avance de 80% sur le prix garanti du sucre pour la récolte 2022 et la rémunération de la bagasse à 3 300 MUR/T de sucre (soit 70,5 €/T). Le ministre a rappelé qu'en vue d'aider les planteurs de canne à sucre à contrer la réduction drastique du prix du sucre depuis 2019, le gouvernement s'est en effet engagé à soutenir un prix garanti de 25 000 MUR/T (534 €/T) de sucre pour les 60 premières tonnes. Grâce à une mesure de soutien financier supplémentaire d'un montant de 105 M MUR (2,24 M€) provenant du *National Resilience Fund*, quelque 10 000 petits planteurs de canne à sucre bénéficieront en outre d'une aide allant jusqu'à 2 462 MUR/T (52,6 €/T) de sucre pour les récoltes 2019, 2020 et 2021. Cette mesure comprend le remboursement de la prime du *Sugar Insurance Fund Board* (SIFB) qui a été déduite du prix garanti pour les récoltes 2019, 2020 et 2021.

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Monde, Ukraine – Exportations des céréales et oléagineux ukrainiens par le corridor maritime : bilan au 13/12/22.** Au 13 décembre, et depuis le départ du premier navire le 2 août 2022, 550 navires transportant 13,850 MT de céréales et d'oléagineux ont quitté l'Ukraine. Le maïs représente près de 42,89% (5,940 MT) des volumes exportés (en hausse), suivi du blé pour 28,85% (3,996 MT) (en baisse), le colza pour 6,94% (0,960 MT) (en baisse), l'huile de tournesol pour 6,11% (0,846 MT) (en baisse) et le tourteau de tournesol 5,78% (0,800 MT) (en baisse). Les cargaisons sont à destination de 43 pays. L'Espagne est la première destination avec 17,48% des volumes (en baisse), suivie de la Chine avec 13,55% (en hausse), de la Turquie avec 12,76% (en baisse), de l'Italie avec 9,10% (en baisse), des Pays-Bas avec 6,49% (en hausse) et de l'Egypte avec 3,84% (en hausse). La France est destinataire de 1,83% des volumes exportés (0,253 MT) essentiellement du colza. Les pays de l'UE représentent désormais 43,84% des destinations (en hausse). Les pays d'Afrique de l'Est (Soudan, Kenya, Somalie, Djibouti, Ethiopie) représentent 2,87% des volumes exportés (en hausse).
- **Afrique de l'Est – Le commerce régional de céréales affecté par une chute de production et des prix élevés.** Les échanges régionaux de sorgho, de riz, de maïs et de haricots secs ont été inférieurs à la moyenne, en raison de moindres récoltes, de marges commerciales réduites et de produits de substitution moins chers. La récolte du maïs notamment a été inférieure à la moyenne en raison de la sécheresse

actuelle. Selon les projections, la région devrait faire face à un déficit de production de maïs d'environ 97 000 MT au cours de la campagne 2022/23, soit 108% de plus que le niveau moyen des cinq dernières années. En Tanzanie, l'un des principaux fournisseurs régionaux, l'excédent exportable en 2022/2023 devrait être de 20 % inférieur à la moyenne quinquennale, tandis que l'Ouganda et l'Éthiopie auront des excédents exportables inférieurs à la moyenne de 67 et 87% respectivement. Le déficit de maïs au Burundi, Sud-Soudan, Rwanda, Kenya et en Somalie devrait être respectivement 5, 6, 12, 86 et 103% plus élevé que la moyenne car la production dans ces pays diminue. De cette baisse de production résultent des prix supérieurs à la moyenne : +72% au Kenya, +42% en Somalie, +67% en Ouganda (prix de septembre 2022). Concernant le sorgho, les volumes échangés (49 000 MT) ont été de 34% inférieurs à la moyenne quinquennale, l'Ouganda représentant 84% des volumes exportés. Les volumes de riz ont eux aussi été inférieurs à la moyenne : 65,000 MT ont été échangés, ce qui représente une baisse de 29%. La réduction des importations en provenance de Tanzanie, grenier céréalier important, explique en partie cette chute des volumes échangés.

- **Kenya – Le Kenya envisage un accord de libre-échange avec plusieurs pays.** Le gouvernement a déclaré dans un communiqué que des négociations étaient en cours concernant des accords de libre-échange (ALE) avec les Etats-Unis, les Emirats arabes unis, la Corée du Sud et l'UE. Ces négociations interviennent alors que le Kenya cherche à renforcer ses partenariats existants (Communauté d'Afrique de l'Est, Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Zone de libre-échange continentale africaine et Royaume-Uni) et à conquérir de nouveaux marchés. Selon la Kenya Private Sector Alliance (Kepsa), l'accord commercial prévu entre les États-Unis et le Kenya entraînerait une augmentation des opportunités d'exportation et d'importation, malgré la crainte qu'un ALE ne conduise à un dumping de produits bon marché, en particulier de produits agricoles en provenance des États-Unis.
- **Kenya – L'exécutif souhaite installer une nouvelle usine de transformation de thé pour 4 MUSD.** Alors que le nouveau gouvernement souhaite renforcer la création de valeur ajoutée dans la filière thé kenyane, le Ministre du développement de l'agriculture et de l'élevage, Mithika Linturi, a annoncé le 19 novembre dernier la construction d'une unité de traitement de thé pour un montant de 4 MUSD. Située à Kaberwa dans le comté de Bungoma (Nord du lac Vitoria, proche de la frontière ougandaise), cette nouvelle usine devrait permettre d'offrir des débouchés aux agriculteurs de la région, obligés aujourd'hui de se déplacer dans les comtés voisins pour écouler leur récolte. Pour rappel, le secteur du thé est le premier poste à l'export du Kenya, ayant représenté plus de 1,2 Mds USD en 2021.
- **Kenya – Inauguration du nouveau centre de distribution de Twiga Foods et de la plus grande murisserie de bananes d'Afrique.** Lundi 28 novembre, le président William Ruto s'est rendu à Tatu City, à 30 km au Nord-Est de Nairobi, pour inaugurer le nouveau centre de distribution de l'entreprise Twiga Foods, spécialisée dans l'achat et la distribution de produits frais (essentiellement fruits et légumes) au Kenya. Ce centre héberge également la plus grande murisserie de bananes d'Afrique. Grâce à la plateforme « Soko Yetu » et aux facilités de prêts « Soko », l'entreprise accompagne dorénavant et déjà les 100 000 détaillants informels qu'elle approvisionne. A l'occasion de cette inauguration, l'entreprise a lancé un nouveau service « Soko Solutions », par lequel l'entreprise propose d'ouvrir ses plateformes technologiques et logistiques aux fabricants de produits alimentaires et non alimentaires locaux pour les accompagner tant dans leur activité marketing que dans la distribution de leurs produits sur les derniers kilomètres. Fondée en 2014, à l'origine pour exporter des bananes, Twiga Foods compte aujourd'hui plus de 3 000 employés et se source auprès de 1 000 agriculteurs. Après s'être développée au Kenya, l'entreprise Twiga Foods, dont le fonds français Creadev est le premier actionnaire, vient de s'implanter en Ouganda et envisage désormais de se développer en Côte d'Ivoire et en RDC.
- **Kenya – Enregistrement obligatoire des droits de propriété intellectuelle pour les produits importés au 1^{er} janvier 2023.** Suite à l'adoption le 23 juillet 2021 d'une nouvelle réglementation anti-contrefaçon, un système d'enregistrement obligatoire des droits de propriété intellectuelle (DPI) par les titulaires de droits pour les marchandises importées a été introduit. Malgré les efforts de l'UE pour repousser la mise en œuvre de la mesure et la rendre facultative, elle entrera finalement en vigueur le 1^{er} janvier 2023. L'autorité de lutte contre la contrefaçon (ACA - *Anti Counterfeit Authority*) prévoit d'introduire progressivement ces dispositions en commençant par des secteurs spécifiques, à savoir les boissons alcoolisées, les produits

pharmaceutiques, les produits électroniques et électriques, les vêtements, les chaussures et les cosmétiques. Au cours d'une réunion de présentation début décembre, l'ACA aurait indiqué qu'il y aurait une « période de grâce » pour que les entreprises se mettent en conformité, sans en indiquer sa durée. Les détenteurs de Droits de propriété intellectuelle (DPI) ou leurs agents devront enregistrer les informations relatives à la marque des biens importés sur un portail en ligne ([ici](#)), pour un montant de 90 USD par marque déposée. Cet enregistrement devra être réitéré chaque année pour un coût de 50 USD par marque.

- **Kenya – La production de café a augmenté de près de 52 % en 2022.** A la fin de la campagne 2022, la production de café kenyan s'est établie à 51 583 tonnes, a annoncé le directeur par intérim du Directoire du café le 12 décembre. Ce chiffre représente une augmentation de 51,7% par rapport à la récolte 2021 et serait le résultat de plusieurs politiques publiques récemment établies. Deux mesures auraient particulièrement influencé ces bons résultats : la mise en place d'un fonds de roulement renouvelable de 26,7 MUSD créé en 2020 ainsi que les programmes de subvention des engrais à hauteur de 40 %. Cette augmentation de la production suit la tendance mondiale, et notamment celle du Brésil qui devrait enregistrer une production comprise entre 64,8 et 68,9 millions de sacs (entre 3,9 et 4,1 MT) pour la campagne 2023/2024, supérieure de 10 millions à la saison 2022/2023. Cet accroissement de la production mondiale devrait conduire à un surplus de sacs de 3,74 millions (224 000 T) pour l'année 2023/2024, alors qu'un déficit de 2,17 millions de sacs (130 000 T) serait attendu pour l'année 2022/2023.
- **Tanzanie – Le gouvernement vise des exportations horticoles à hauteur de 2 Mds USD d'ici 2030.** Le gouvernement tanzanien souhaite développer le secteur de l'horticulture et en faire la plus grande source de devises étrangères. Lors de la conférence Global GAP Tour Stop à Arusha qui a rassemblé les parties prenantes de l'horticulture du 28 au 30/11/22, le vice-ministre de l'agriculture Anthony Mavunde a dévoilé l'ambition du gouvernement d'augmenter la valeur de l'industrie horticole à 2 Mds USD d'ici 2030, contre 750 MUSD actuellement. La Tanzanie souhaite notamment développer ses exportations horticoles aux Etats-Unis et à l'Espagne et est actuellement en discussion avec ces deux pays. Une stratégie de développement est par ailleurs mise en place par le ministère afin d'augmenter la croissance du secteur agricole à 10% d'ici 2030, contre 5% aujourd'hui.
- **Tanzanie – Vers l'autosuffisance en sucre à horizon 2025.** Le plan d'autosuffisance en sucre et huiles alimentaires avait été présenté en mai 2022 par le ministre de l'agriculture Hussein Bashe. Ce plan a été confirmé le 29 novembre lors de la conférence Global GAP Tour Stop, par le vice-ministre de l'agriculture Anthony Mavunde qui a déclaré que d'ici 2025, les usines de sucre tanzaniennes doubleront leur production. Les principales usines de production du pays devraient augmenter leur capacité de production : celle de l'usine de transformation de Kilombero devrait passer de 126 000 T à 271 000 T et la *Kagera Sugar Company* doublera également sa production. La construction d'une nouvelle usine de traitement à Kasulu, Rufiji et dans d'autres zones de la région de Morogoro, permettra d'augmenter la production de 20 000 T supplémentaires.
- **Tanzanie – Inauguration d'un nouvel abattoir dans le district de Mvomero.** Le 13 décembre, les autorités tanzaniennes ont inauguré l'abattoir dénommé « Nguru Hills Ranch Ltd » dans le district de Mvomero (à plus de 50 km au Nord de Morogoro). Cette infrastructure est dotée d'une capacité d'abattage de 100 bovins et de 1000 caprins par jour. Le complexe comprend également plus de 2 300 ha de pâturages et l'accueil possible de 10 000 bovins et 15 000 caprins. Cet investissement de 10 MUSD a été réalisé sous la forme d'un PPP mis en œuvre par le Fonds de sécurité sociale de la fonction publique (FSSP) en collaboration avec Eclipse Investment (LLC), une institution financière basée à Oman, et la société Busara Investment Company (LLP) basée à Londres. Selon Mashimba Ndaki, ministre de l'Élevage et de la Pêche, ce nouvel investissement a déjà permis de créer 350 emplois directs et 2000 emplois indirects et permettra de répondre à la hausse de la demande en viande, tant sur le marché local et régional (Tanzanie, Kenya) qu'à l'export (Qatar, Oman, Bahreïn, Koweït, Hong Kong, Vietnam). En 2021, les exportations de viande auraient représenté une valeur de 29 MUSD et l'industrie locale ambitionne d'accroître le volume de ses expéditions de 54 % d'ici à 2026, pour atteindre 16 000 T contre environ 10 500 T actuellement.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*